

**Extrait du registre des délibérations
Séance du comité syndical du
SYDELON
du 21 janvier 2026**

Membres élus : 21
En activité : 21
Membres présents : 14
Membre ayant donné procuration : 0
Membres absents excusés : 7

L'an deux-mille-vingt-six le 21 janvier à dix-huit heures, les délégués des structures membres du comité syndical du Syndicat mixte de transport et de traitement des déchets ménagers de Lorraine Nord (SYDELON), à savoir la communauté d'agglomération Thionville Fensch Agglomération, la communauté de communes de Cattenom et environs et la communauté de communes Bouzonvillois Trois Frontières, dûment élus par leurs conseils respectifs se sont réunis, sous la présidence du Président, Michel PAQUET, à la communauté de communes de Cattenom et environs (2 avenue du Général de Gaulle à Cattenom), sur convocation qui leur a été adressée par Michel PAQUET, Président, le quinze janvier deux-mille-vingt-six, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

La séance a débuté à 18h00.

Étaient présents :

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
THONVILLE FENSCH
AGGLOMÉRATION :

M. LOUIS Jean-Charles, M. ZIEGLER Damien,
Mme BUHAJEZUK Christelle, M. GHAMO Fernando,
M. LUCCHINI Marc, M. DE LAZZER Xavier, M. STEICHEN
Christian, M. CORAZZA Hervé, M. ANTOINE Marc,
M. MEDVES Jean-François et Mme REBSTOCK-PINNA
Alexandra,

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DE
CATTENOM ET ENVIRONS : M. PAQUET Michel, Mme DUTTA GUPTA Marie Marthe

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
BOUZONVILLOIS
TROIS FRONTIÈRES : M. TINNES Jean-Paul



Publié(e) le 22 JAN. 2026

Pour le Président et par délégation
Le Directeur général

Laurent GADEYNE

Étaient absents excusés :

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
THIONVILLE FENSCH
AGGLOMÉRATION :

Mme RENAUX Patricia, M. MELEO Guy, M. SICHET Guy,
M. JURCZAK Serge et M. ENGELMANN Fabien

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DE
CATTENOM ET ENVIRONS : M. FADI Hassan

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
BOUZONVILLOIS
TROIS FRONTIÈRES : M. GLODEN Roland

Suppléants présents dont le vote ne peut pas être comptabilisé

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
THIONVILLE FENSCH
AGGLOMÉRATION :

Mme KOCEVAR Lucie et M. FOSSO Antoine

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales la secrétaire de séance désignée est Mme BUHAJEZUK Christelle (communauté d'agglomération Thionville Fensch Agglomération).

Objet : Élection des Vice-Présidents

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du SYDELON modifié par délibération n°2025-25 du 3 décembre 2025,

Vu la délibération du SYDELON n°2026-02 fixant à 5 le nombre de Vice-Présidents,

Vu La création de la nouvelle Communauté d'Agglomération Thionville Fensch Agglomération qui a entraîné une vacance sur les postes du 2^{ème} au 5^{ème} Vice-Président, le 3^{ème} Vice-Président ayant pris de droit la place de 1^{er} Vice-Président

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité syndical est invité, à procéder à l'élection de quatre Vice-Présidents dans les mêmes formes que pour l'élection du Président,

À ce jour, quatre postes de Vice-Présidents sont donc à pourvoir.

Par conséquent, il est proposé au comité syndical de procéder à l'élection de quatre Vice-Présidents, étant précisé qu'ils prennent rang en qualité de 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} Vice-Président.

Cette élection doit avoir lieu au scrutin majoritaire et à bulletin secret.

Les candidatures sont les suivantes :

2^{ème} Vice-Présidente : M^{me} RENAUX Patricia est déclarée candidate par le Président,

3^{ème} Vice-Président : M. MEDVES Jean-François se déclare candidat ;

4^{ème} Vice-Présidente : M^{me} REBSTOCK-PINNA se déclare candidate ;

5^{ème} Vice-Président : M. DE LAZZER Xavier se déclare candidat.

Ordre des Vice-Présidences	NOM et Prénom	Nombre de présents	Nombre de votants	Bulletins blancs ou nuls	Suffrages exprimés	Majorité absolue	Nombre de voix obtenues
<i>2^{ème} Vice-Présidente</i>	M ^{me} RENAUX Patricia	14	14	0	14	8	14
<i>3^{ème} Vice-Président</i>	M. MEDVES Jean-François	14	14	0	14	8	14
<i>4^{ème} Vice-Présidente</i>	M ^{me} REBSTOCK-PINNA Alexandra	14	14	0	14	8	14
<i>5^{ème} Vice-Président</i>	M. DE LAZZER Xavier	14	14	0	14	8	14

En conséquence, les candidats ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés à savoir, M^{me} RENAUX Patricia, M. MEDVES Jean-François, M^{me} REBSTOCK-PINNA Alexandra et M. DE LAZZER Xavier sont élus respectivement, 2^{ème} Vice-Présidente, 3^{ème} Vice-Président, 4^{ème} Vice-Présidente et 5^{ème} Vice-Président et immédiatement installés.

Le comité syndical du SYDELON,

PROCLAME les conseillers délégués suivants élus :

- M^{me} RENAUX Patricia en qualité de 2^{ème} Vice-Présidente,
- M. MEDVES Jean-François en qualité de 3^{ème} Vice-Président,
- M^{me} REBSTOCK-PINNA Alexandra en qualité de 4^{ème} Vice-Présidente,
- M. DE LAZZER Xavier en qualité de 5^{ème} Vice-Président.

INSTALLE lesdits conseillers élus en qualité de Vice-Présidents dans l'ordre du tableau tel que susvisé,

AUTORISE le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour copie conforme au registre,
au siège du SYDELON, 1 A avenue Gabriel Lippmann 57970 YUTZ.

Yutz, le 22 JAN. 2026

Le Président,

Michel PAQUET

